Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 074-257401943-20261026-2026_D_190-AU

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

Année 2026
Feuillet n°
2026/.....

Paraphe

DÉCISION N° 2026-D-190
Objet : Demande de subvention – Restauration morphologique de la Planchette sur la commune de Servoz

La Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;
Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2026-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;
Vu la délibération D2025-04-013 « Contrat Haute-Savoie Nature « Milieux aquatiques et humides du bassin versant de l'Arve » 2025-2027 – Approbation de la structure porteuse et demande de subvention », et notamment son article 5 autorisant la Présidente à solliciter les subventions ;

Considérant le projet de restauration morphologique de la Planchette ;
Considérant l'avancement de la phase AVP ;
Considérant le plan de financement prévisionnel de ce projet ;
;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Intitulé	Année	**Coût (HT ou TTC)**	CD74		Autofinancement	
			Tx	Subv.	Tx	Montant
Etude PRO et dossier de DUP	2026-2027	**50 000 € HT**	60%	30 000 €	40%	20 000 €
Acquisition du foncier	2027	**250 000 € HT**	60%	150 000 €	40%	100 000 €
Travaux		**550 000 € HT**	60%	330 000 €	40%	220 000 €
Total		**850 000 €HT**	**60%**	**510 000**	**40%**	**340 000**

Article 2 : De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de Haute Savoie de 510 000 €HT soit 50% de 850 000 € ;

Article 3 : D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville.
- Madame la comptable publique assignataire.
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie

Fait à Saint Pierre en Faucigny,
Le 26 octobre 2026

Aline WATT-CHEVALLIER,
Présidente du SM3A

Acte certifié exécutoire par la Présidente du SM3A compte tenu de :
- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

La Présidente

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPART. HTE SAVOIE
Syndicat Mixte Aménagement
Arve et Affluents
74800 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY